



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

### **Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe**

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Etaient absent(e)s et représenté(e)s :** Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

**Était absent :** Corentin BOISSIÉ,

**Secrétaire de séance :** Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-23-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026  
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### **DELIBERATION N°23.04.2026**

**OBJET : ACTION SOCIALE - Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale de Marseille.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La mise en œuvre des Missions locales est une compétence communale.

Cependant, il n'a pas été envisageable de créer une Mission Locale propre à Septèmes pour des raisons de taille critique insuffisante. Sur proposition de l'Etat, la Ville a pris contact avec la Présidente en exercice de la Mission Locale de Marseille. Suite à cette rencontre, et en accord avec les partenaires institutionnels, l'adhésion de la Commune à cette Mission Locale s'est avérée pertinente d'un point de vue institutionnel, règlementaire, territorial, financier et technique.

Afin que les jeunes septémois de 16-25 ans bénéficient d'un accompagnement adapté, l'adhésion de la Ville a été entérinée par délibération n°06.12.2004 du 9 décembre 2004 et renouvelée par délibération n°14.12.2025 du 11 décembre 2025.

Lors de la précédente mandature, c'est Madame Christine Arnaudo qui avait été désignée pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale de Marseille.

Les élections municipales du 15 mars 2026 et l'installation du nouveau conseil municipal le dimanche 22 mars 2026, nous conduisent aujourd'hui à désigner un(e) nouvel(le) élu(e) pour représenter la Commune au sein de cette instance.

Je vous propose donc, s'il n'y a pas d'autres candidatures, de désigner Mme Audrey Cermolacce pour succéder à Madame Christine Arnaudo et siéger au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale de Marseille.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu** les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de poursuivre cette action visant à traiter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes de 16-25 ans sur le territoire communal,

**Considérant** la candidature de Mme Audrey Cermolacce,

**Après en avoir délibéré,**

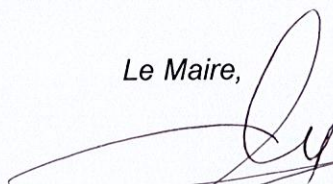
**A L'UNANIMITE**

**DESIGNE** Mme Audrey Cermolacce pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration de la Mission Locale de Marseille.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision,

**PRECISE** que les crédits représentant la participation de la Ville seront portés au budget communal.

Le Maire,

  
André MOLINO



Le secrétaire de séance,

